

Jean ROSSI, PIONNIER DE LA CANNE À SUCRE

Cholon

Nos gouverneurs à la plantation Jourlin-Rossi

par H.C. [Henri Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 novembre 1918)

Nous avons, il y a quelques semaines, entretenu nos lecteurs des efforts couronnés de succès, de MM. Jourlin et Rossi pour créer en Cochinchine une grande plantation de cannes à sucre, conçus selon les méthodes européennes à l'instar des fameuses plantations de Java.

M. le gouverneur général [Sarraut] ayant entendu parler de cette belle initiative, qui, probablement, marque le début d'une ère nouvelle pour l'agriculture cochinchinoise, a tenu à la visiter.

Il y est venu hier matin en compagnie de M. [Georges] Maspero, gouverneur de la Cochinchine, de MM. [Eugène] Cazenave, ingénieur en chef des Travaux publics ¹, et plusieurs autres fonctionnaires.

Les visiteurs ont pu se rendre compte tout d'abord de la facilité d'accès de la plantation, à une heure d'automobile de Saïgon, par une route superbe, et de son excellente situation au point de vue des transports fluviaux. La plantation en effet longe le Vaïco, à cet endroit accessible aux bateaux à vapeur et aux grandes jonques et sujet à la marée, ce qui permet aux embarcations de monter ou descendre même sans remorqueur deux fois par jour.

Arrivés sur la plantation, M. Sarraut s'est extasié devant les cannes gigantesques du jardin d'essai et devant les imposantes lignes de cannes de la partie déjà plantée de la propriété. Les visiteurs s'attendaient à ne voir que de timides essais, de simples pépinières. Aussi manifestèrent-ils une vive surprise à la vue des vastes étendues plantées de lignes régulières de cannes deux fois plus grosses et deux fois plus hautes que les cannes des champs annamites du voisinage.

De leur côte, les ingénieurs étaient tombés en arrêt devant le magnifique réseau de canaux d'assèchement et de navigation et de petits canaux de drainage, avec leurs portes mobiles permettant aux eaux de drainage de s'écouler à marée basse dans les grands canaux, sans qu'à marée haute l'eau de ces derniers puisse remonter dans les petits canaux. Par l'ouverture de ces portes, lorsque c'est opportun, on obtient de même une parfaite irrigation.

Une collation fut offerte par messieurs Jourlin et Rossi à leurs visiteurs qui, après une heure passée sur la plantation, repartirent à onze heures pour Saïgon.

M. Brun, opérateur de la Mission Cinématographique, a pris quelques films bien choisis. D'ici peu, nous pourrions admirer sur l'écran les résultats de trois ans d'effort de deux hommes d'initiative et d'esprit tenace, aidés d'un bon technicien.

M. Jourlin partira prochainement à Java pour visiter quelques plantations et usines et le fameux établissement scientifique de Pékaloungan et pour surveiller l'embarquement

¹ Eugène Cazenave (1872-1935). D'origine landaise. Enseigne de vaisseau, puis (1901) chef du service de la navigation au Cambodge. Futur administrateur des Forges, chantiers et ateliers de l'Indochine (FACI). Auteur en 1930 du chapitre sur les travaux publics dans *l'Indochine, un empire colonial français* (Maspero, dir.) (Critique dans *L'Éveil économique de l'Indochine* du 15 décembre 1930).

du matériel de la grande usine achetée à Java pour la plantation de Hiêp-Hoa. Ce sera la première grande sucrerie à vapeur créée en Indochine dans de bonnes conditions de succès, c'est-à-dire pouvant se suffire avec sa propre plantation et me traitant que par surcroît les cannes des paysans voisins.

L'entreprise emploiera probablement, outre le directeur, un chef de culture et un chimiste européens.

Souhaitons que l'exemple de ces deux pionniers soient suivis et que, bientôt, l'on compte en Indochine une vingtaine d'exploitations de ce genre.

Renseignements relatifs aux sucreries cochinchinoises
Extrait de la brochure de MM. H. PRÊTRE et M. GUILLAUME sur la Canne à sucre en
Cochinchine, Saïgon, Imprimerie du Centre, 1924.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 septembre 1924)

Cette entreprise fut fondée, il y a quelques années, par M^e Mathieu, sur l'ancienne plantation de M. Rossi, sise à Hiêp-Hoa, dans le nord de la province de Cholon. Une usine à sucre fut installée au bord du Vaïco oriental, avec un matériel déjà ancien provenant de Java.

Tout en montant la sucrerie, le personnel hollandais engagé planta 200 hectares sur les 800 hectares qui entouraient l'usine. Les cannes furent presque toutes détruites par la crue du Vaïco. Ce coup était trop rude pour « l'Exploitation sucrière de Hiêp-Hoa » ; ses ressources financières étant épuisées, elle dut s'adresser à un consortium franco-chinois qui prit l'affaire en gérance, sous le nom d'« Établissements du Vaïco oriental ».

Cette société, en moins de deux ans, releva l'entreprise. Tout en s'efforçant de reconstituer les plantations anéanties, elle réussit à fabriquer du sucre blanc cristallisé de bonne qualité, avec des cannes achetées aux planteurs de la région. Dès lors, l'affaire était sauvée.

Depuis le 1^{er} novembre 1923, la sucrerie de Hiêp-Hoa a été dirigée par la « Société des sucreries et raffineries de l'Indochine » qui s'en est rendue acquéreur.

L'Amicale corse
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1926)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Amicale_corse-Cochinchine.pdf

M. Rossi, président

Amicale corse
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1927)

Le comité pour l'année 1927 de l'Amicale corse de la Cochinchine et du Cambodge est constitué comme suit :

M. Rossi J., colon ; président.

L'AFFAIRE ROSSI
Pour en finir avec M^e Edgar Mathieu
par CAMILLE DEVILAR.

(Le Figaro, 6 septembre 1932)

Comme l'aimant attire l'acier, le geste qu'allait accomplir Camille Aymard était fatal. La réputation de l'avocat de Cantho était venue jusqu'à lui. Edgar Mathieu était sans scrupule ; c'était bien là le collaborateur convenant à cette étude Aymard dont la réputation devenait fort mauvaise. Le notaire véreux appela à lui le procédurier marron.

Nous voici en 1920. Le « petit avocat » de Cantho est devenu le « gros notaire » Edgar Mathieu. Son prédécesseur, Camille Aymard, chargé du poids écrasant et infamant que constituent les réquisitions du procureur général Delestrée, a quitté la colonie. Ses méthodes, attachées à l'étude comme une lèpre, subsistent.

Mathieu, en 1920, commençait à se servir largement dans la caisse de ses clients. Le public n'en savait rien encore. L'indélicatesse de l'officier ministériel ne l'empêchait pas de se livrer à toutes autres opérations. Nous allons révéler l'une des plus suggestives, l'affaire Rossi. Ensuite, et pour tous, le successeur d'Aymard sera définitivement classé.

L'affaire ci-après comporte deux traits intéressants : *Mathieu a dû rendre gorge ; Rossi est toujours vivant.*

L'AFFAIRE ROSSI

La Cochinchine, jadis pays de monoculture, grande productrice de riz, avait vu surgir sur son sol un nouvel élément de richesse, ou arbre à caoutchouc.

il appartenait à un Français, M. Jean Rossi, compatriote et grand admirateur du directeur de ce journal, M. François COTY, d'ajouter à cette innovation un autre facteur également très important : la culture de la canne à sucre. Inutile de dire que M. François COTY, si dévoué à la cause des Corses, tant à la métropole qu'aux colonies, est particulièrement heureux aujourd'hui de définir le labeur de M. Rossi et de montrer ce que fut la lutte de ce dernier contre les fripons qui avaient décidé de le dépouiller des fruits d'un formidable labeur.

Durant de longues années, M. Jean Rossi avait étudié et pratiqué cette culture à Java, excellente école. Devenu d'une remarquable compétence en la matière, ayant réalisé par une vie laborieuse et sévère d'appréciables économies, il était enfin parvenu à ce qu'il désirait : être en état de doter une de nos colonies des fruits de ses travaux, décharger ainsi son pays du tribut élevé payé aux planteurs et usiniers hollandais. La Cochinchine l'attirait. Il s'y rendit en 1910.

Devenu propriétaire de 233 hectares et quelques ares de terrain sis au village de Hiêp-Hoa, province de Cholon, Rossi se met résolument à l'ouvrage, défrichant, creusant des canaux, élevant des digues, plantant des cannes à sucre choisies parmi les meilleures de Java ; il opère sous un climat propice, selon les méthodes en usage dans la colonie néerlandaise.

Ses efforts sont couronnés de succès. Il voit s'ouvrir favorablement l'avenir. Son voisin, M. Ciccada, a laissé 170 hectares et quelques ares incultes jusqu'en 1916, époque où il les a loués à Rossi avec promesse de vente. Dans l'ensemble, Rossi peut donc disposer, en chiffre rond, de 404 hectares utilisables.

Mais voici une anicroche. Son petit capital a fondu au creuset des travaux. Il lui faudrait de l'argent neuf. Une mauvaise inspiration le conduit chez M^e Edgar Mathieu. Ses malheurs vont commencer.

J'ai dit, et je n'en retire rien, que Mathieu est doué d'une remarquable intelligence tournée vers le mal. Il va en donner la preuve dans cette affaire. L'exposé de Rossi l'a séduit. Il a clairement vu que tous les avantages exposés par son nouveau client sont réalisables ; ils peuvent même dépasser les prévisions. Il a aussi jugé Rossi un âpre travailleur, tendu vers son but, indifférent à tout ce qui n'est pas la plantation, aveugle en matière de droit.

— J'ai en vous et dans votre affaire une telle confiance, finit-il par dire à Rossi que, renonçant à vous mettre entre les mains d'un prêteur, je voudrais m'associer moi-même à votre entreprise, y risquant mes propres capitaux.

Comment n'être point flatté d'une telle décision ? Le 3 juillet 1920 un acte d'association dressé par Mathieu, et dans lequel il introduit un M. Reboul, en qualité de conseiller technique, est signé par les trois intéressés. Le rôle respectif de chacun s'y fixe de la manière suivante : M^e Mathieu, bailleur de fonds ; M. Reboul, apporteur de ses connaissances, M. Jean Rossi, apporteur de ses terrains, estimés valoir 200.000 piastres, savoir, 130.000 piastres de capitaux investis, 70.000 piastres de travaux accomplis durant dix ans.

Le rusé autant qu'indélicat Mathieu avait eu soin, selon sa coutume, de glisser dans l'acte une phrase toute à son avantage, naturellement ; elle devait, par la suite, causer à Rossi d'extraordinaires déboires. La voici :

M^e MATHIEU ET JEAN ROSSI APPORTENT ENSEMBLE 600 HECTARES DE TERRAIN ÉVALUÉS à 200.000 PIASTRES.

En réalité, M^e Mathieu ne possédait pas un pouce de terrain, mais Rossi l'ignorait.

Élaguant toutes les complications qui allaient suivre la signature d'un tel acte, nous en arriverons à la rupture de l'association, rupture provoquée par Mathieu avec une habileté à laquelle il faut bien rendre hommage.

En juin 1922, M^e Mathieu demande à M. Rossi de partir pour Java à l'effet de procurer à l'exploitation du matériel lui faisant défaut. Ce fut un voyage de 45 jours seulement, mais ce court délai avait suffi au notaire pour réaliser un machiavélique plan de destruction de l'affaire. Stupéfait, Rossi retrouvait un Mathieu en apparence désespéré, le suppliant de rompre l'association, allant jusqu'à fondre en larmes pour vaincre la légitime résistance de Rossi, à qui il jurait que l'avenir était sans issue. Le planteur corse sut demeurer irréductible.

Décontenancé par cet insuccès, l'astucieux notaire change ses batteries. Il avoue n'avoir d'autre but que de faire disparaître du petit groupe l'incapable Reboul qui — ceci est exact — a imposé au personnel de la plantation des procédés vraiment désastreux. Convaincu, Rossi ajoute sa signature à celles que Reboul et Mathieu ont déjà apposées au bas de l'acte de dissolution. Mathieu exulte. La plantation et la sucrerie dont il question dans le rapport du P. G. Joyeux (*Ami du Peuple* du 30 août) sont désormais à lui, à lui seul. Que Rossi intente un procès pour faire valoir ses droits, peu lui importe. Il a foi en son étoile ; il espère bien ne pas rendre gorge.

Appelé pour la première fois à l'audience le 18 novembre 1923, ce long procès n'a pris fin que le 15 mai 1925. Nous ne pouvons, évidemment, entrer dans le détail des débats et des multiples travaux d'experts auxquels il a donné lieu. Précisons seulement la position des parties.

M. Rossi réclamait ses 200.000 piastres d'apports et 50.000 piastres de dommages-intérêts.

M^e MATHIEU, DÉNIANT A ROSSI L'APPORT DES 170 HECTARES CICCADA, NE LUI RECONNAISSAIT QU'UN APPORT DE 233 HECTARES DONT IL FIXAIT LA VALEUR A 11.000 PIASTRES (!!!) DEVANT SE COMPENSER A DUE CONCURRENCE AVEC UNE SOMME DE 53.000 PIASTRES MONTANT DES CHARGES (?). IL PRÉTENDAIT QUE ROSSI, N'AYANT DONNÉ AUCUNE VALEUR A CES TERRAINS, RESTAIT DEVOIR A MATHIEU, TOUTES COMPENSATIONS OPÉRÉES, UNE SOMME DE 42.940 PIASTRES.

JAMAIS TENTATIVE PLUS AUDACIEUSE DE VOL CARACTÉRISÉ NE FUT PRÉSENTÉE, JE CROIS, DEVANT UN TRIBUNAL FRANÇAIS. AH ! L'AUDACE NE FAISAIT PAS DÉFAUT DANS L'ÉTUDE AYMARD-MATHIEU !

La Cour d'Appel de Saïgon allait faire bonne justice. On lit dans ses attendus :

« Attendu que, par acte sous-seing privé, Rossi a consenti à se retirer entièrement de l'entreprise au profit de Mathieu, celui-ci s'engageant à payer à Rossi la valeur intrinsèque des apports de Rossi au jour où ils ont été effectués (Soit 200.000 piastres)

VALEUR MAJORÉE DE LA PART DANS LA PLUS-VALUE A LAQUELLE ROSSI PEUT PRÉTENDRE DROIT.

» Attendu que LES TROIS ARBITRES ONT ÉTÉ UNANIMES à reconnaître que les terrains Ciccada faisaient partie de l'apport Rossi.

» Attendu que la Cour fait sienne l'opinion des arbitres, MATHIEU N'AYANT AUCUN DROIT puisque le seul titre qu'il invoque est du 4 AOÛT 1920, alors que l'apport par Rossi figure dans l'acte d'association du 3 JUILLET 1920, approuvé par Mathieu.

» Attendu qu'en fait les 400 hectares que les parties ont évalué à 200.000 piastres dans l'acte d'association ne sont autres que les 170 h. dénommés « terrains Ciccada » et les 233 h. que Mathieu reconnaît avoir été apportés par Rossi, il s'ensuit que C'EST BIEN L'APPORT ROSSI SEUL et l'apport Rossi tout entier QUE LES PARTIES ONT ÉVALUÉ A 200.000 PIASTRES au jour du contrat. Que cette évaluation contractuelle s'impose aux parties dans leurs rapports respectifs comme étant une des clauses de leurs conventions.

» Par ces motifs :

» Reçoit l'appel de Rossi,

» CONDAMNE MATHIEU à PAYER A ROSSI LA SOMME DE 200.000 PIASTRES AVEC INTÉRÊTS DE DROIT DU JOUR DE LA DEMANDE.

» Condamne Mathieu en tous les dépens de première instance et d'appel, ces derniers liquidés à 5.615 piastres 02. »

IL EN COÛTAIT PLUS A MATHIEU POUR AVOIR TENTÉ DE DÉTROUSSER LE PLANTEUR ROSSI QU'IL NE LUI EN COÛTA, EN 1922, POUR AVOIR MIS À SAC ET À SEC LA CAISSE DES CLIENTS DE SON ÉTUDE.

M. Camille Aymard a connu ces faits. Quelle a été son attitude à l'endroit de Mathieu ? A-t-il ou non encouru lui-même quelque responsabilité dans l'affaire Rossi ?

Cette question — ce n'est pas une injure — restera-t-elle sans réponse comme toutes celles déjà posées ?

Suite :

Sucreries et raffineries de l'Indochine (SRIC) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sucreries+raffin._Indochine.pdf